

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-05-25-5c

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 25 MAI

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Muriel PRADES,
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Sandrine MORONI,
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

Objet : Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents au titre de l'avancement de grade, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et de créer les grades de :

- 3 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 2 Adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe
- 1 ATSEM Principal de 1^{ère} classe

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ;

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

DECIDE:

- de modifier le tableau des effectifs du personnel ;
- de créer les grades de :
 - 3 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - 2 Adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe
 - 1 ATSEM Principal de 1^{ère} classe
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **02 JUIN 2023**
Publié le :

02 JUIN 2023